

**N° 6238<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

**PROJET DE LOI**

**portant réorganisation de la Chambre des Métiers  
et modifiant la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation  
de la Chambre de Commerce**

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(6.7.2011)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que deux erreurs matérielles se sont glissées dans le rapport, tel qu'il a été adopté le 1er juillet par la Commission des Classes moyennes et du Tourisme.

A l'article 6, sous c), le terme „internalisation“ est à remplacer par celui de „internationalisation“.

A l'article 35, sous (3), la virgule est à supprimer après le début de phrase „Après constitution de l'assemblée plénière“.

Le texte du projet de loi adopté par la Chambre des Députés en sa séance publique de ce jour tient compte de ces erreurs matérielles.

Tout en vous présentant les excuses de la Chambre des Députés pour cette malencontreuse inadvertance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Laurent MOSAR

